

# Bilan d'activité 2017

## Le mot du président

Bernard Chemin

**P**our la deuxième année consécutive, les tribunaux administratifs de La Réunion et de Mayotte ont enregistré une forte hausse globale des requêtes : 12,8 % en 2016, puis 14,6 % en 2017. Mais alors que La Réunion constate une baisse conjoncturelle de 6,9 %, Mayotte connaît au contraire une nouvelle hausse spectaculaire des entrées de 41,3 %, qui s'ajoute à celle de 38 % de 2016.

Malgré cette sévère augmentation qui se répercute inévitablement sur le stock, la juridiction a accru encore sa capacité de jugement de plus de 6 %, avec un total de 2 486 affaires jugées à La Réunion et Mayotte. Le stock des dossiers de plus de deux ans est contenu à un taux inférieur à 5 % et le délai prévisible moyen de jugement maintenu en dessous de la barre d'un an, à 10 mois.

L'année 2017 marque cependant un tournant dans l'activité des deux juridictions de l'océan Indien. Pour la première fois, le nombre de requêtes enregistrées à Mayotte (1 467) dépasse celui de La Réunion (1 166). Cette évolution est due essentiellement à la crise migratoire qui sévit à Mayotte et entraîne une hausse vertigineuse du contentieux des étrangers, devenu majoritaire. La nomination d'un vice-président chargé de Mayotte, le renforcement de l'équipe du greffe avec l'extension des locaux en corollaire ont permis de faire face à la situation en 2017. Mais cette tendance est aussi un défi qui reste à relever pour l'avenir.

**2 633**

affaires enregistrées,  
une hausse de 14,6 %  
par rapport à 2016

**2 486**

affaires jugées,  
une hausse de 6,1 %  
par rapport à 2016

**10 m**

est le délai prévisible  
moyen de jugement,  
une baisse de 50,2 %  
de 2007 à 2017



- 8,7 % Contentieux fiscaux
- 38,6 % Étrangers
- 17,8 % Fonctionnaires et agents publics
- 4,9 % Contentieux sociaux
- 1,9 % Police
- 7,5 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 20,6 % Autres

## Nombre d'affaires en données nettes

